



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE L'ÉPIPHANIE

AVIS PUBLIC

PROJETS DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 331-18, 580-3, 579-2 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DES RÈGLEMENT DE PERMIS ET CERTIFICATS ET DE CONSTRUCTION DES ANCIENNES VILLE ET PAROISSE ET LEURS AMENDEMENTS

Assemblée publique de consultation

CONVOCATION DE TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 15 août 2018, le conseil municipal provisoire a adopté les projets de règlements suivants :

331-18 intitulé **« Règlement de concordance numéro 331-18, modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro 281-07-13 afin de modifier les dispositions relatives à la protection des milieux humides et des espaces boisés »**

Le projet de règlement numéro 331-18 a comme objet :

1. Modifier la définition de l'expression « espace boisé »;
2. Ajouter des dispositions spécifiques au certificat d'autorisation relatif aux milieux humides.

580-3 intitulé **« Règlement de concordance numéro 580-3, modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro 580 afin de modifier les dispositions relatives à la protection des milieux humides et des espaces boisés »**

Le projet de règlement numéro 580-3 a comme objet :

1. Modifier les documents requis pour une demande de certificat d'autorisation pour intervenir à l'intérieur d'un milieu humide ou de sa bande de protection.

579-2 intitulé **« Règlement d'amendement numéro 579-2, modifiant le Règlement de construction numéro 579 afin de permettre l'utilisation de bâtiments temporaires pour l'usage École maternelle, enseignement primaire et secondaire »**

Le projet de règlement numéro 579-2 a comme objet :

1. Régir les matériaux de revêtement extérieur de ces bâtiments temporaires.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 5 septembre 2018 à compter de 19 h, à la salle Optimiste du centre communautaire Guy-Melançon, sis au 68, rue Amireault à L'Épiphanie. Au cours de cette assemblée, un membre du conseil expliquera les projets de règlements et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

3. Ces projets de règlements peuvent être consultés au bureau de la greffière, à l'hôtel de ville sis au 66, rue Notre-Dame à L'Épiphanie, les jours ouvrables, aux heures d'ouverture des bureaux.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 23 août 2018.

La greffière,

Flavie Robitaille